

## Ils ont dit

**« Le politique ne doit pas imposer un choix en brutalisant les consciences »,**

a déclaré le président de la République à propos de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes. S'il a réaffirmé y être favorable « à titre personnel », le président a insisté sur le caractère « complexe » de ce sujet qui « heurte les convictions philosophiques et religieuses ». Il attend que le CCNE mène la concertation en 2018 dans le cadre de la révision de la loi de bioéthique, avant que les « décisions » soient « prises » (*Le Monde*, 16 oct. 2017).

**« Voici le temps venu de la révision constitutionnelle »,**

a affirmé la garde des Sceaux au Congrès de l'USM à propos de la réforme du statut du parquet pour laquelle elle a indiqué sa volonté d'aboutir (*USM, Congrès*, 13 oct. 2017).

**« Notre démocratie ne peut pas faire l'économie d'un tel combat pour l'indépendance de la justice »,**

a plaidé Virginie Duval, présidente de l'USM, en faveur d'une réforme du statut du parquet (*USM, Congrès*, 13 oct. 2017).

**« Ce mouvement est inédit. C'est la première fois que des policiers décident de façon collective de ne plus exécuter des commissions rogatoires »**

qui leur sont adressées par des juges d'instruction. Il s'agit d'une réaction de défiance et de résistance illégitime à l'égard de l'institution judiciaire. Certes, les juges n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur les enquêteurs, mais ces derniers doivent exécuter leurs directives », a commenté le président de l'Association française des magistrats instructeurs face à la « grève des investigations » des policiers (*P. Gastineau, Le Figaro*, 18 oct. 2017).

**« Au tribunal, il y a un gagnant et un perdant, tandis que chez nous, il y a un gagnant et un gagnant »,**

a souligné Catherine Chini-Germain, vice-présidente de l'Association des conciliateurs de la cour d'appel de Paris (*Le Monde*, 15 oct. 2017).

1116

## Jérôme Giusti, le pragmatique du droit

Président de Droits d'urgence depuis 2015, Jérôme Giusti est l'associé de l'ultra-moderne cabinet 11.100.34 investi sur le marché des start-up. Son ambition générale : rendre le droit plus accessible et lisible.

**D'**un noir brut, épuré comme un monochrome de Soulage, les couloirs en ciment et la porte d'entrée au 4<sup>e</sup> étage du cabinet 11.100.34 font davantage penser à ceux d'une start-up qu'à ceux d'une structure d'avocats.

« Nous avons repris les codes de nos clients », confirme Jérôme Giusti, l'un des trois associés.

Cofondé en 2007, le cabinet a rejoint voilà deux ans le populaire quartier des Petites écuries dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris. « Nous connaissons le droit des technologies pour les grands comptes et il a fallu s'acculturer avec l'univers start-up dont nous sommes désormais familiers ». L'ex-collaborateur de Deloitte et Herbert Smith, ses associés et leur vingtaine de collaborateurs proposent à leur clientèle, de jeunes entrepreneurs et de grandes entreprises, des outils d'innovation technologique et juridique. Cela passe par la signature électronique, l'open source, l'open data, la blockchain, l'ICO (*Initial Coin Offering*) qui consiste à lever des fonds en cryptomonnaie pour un produit ou un service amené à se développer. Ou encore le legal design qui permet aux interlocuteurs de comprendre une stratégie ou une consultation juridique grâce à des schémas et des dessins pédagogiques. « La pierre angulaire de mon action, c'est de rendre le droit plus accessible, intelligible et ouvert, sortir de l'opacité juridique qui empêche les gens d'accéder au droit, résume Jérôme Giusti. Je désapprends ce qu'on a pu m'enseigner à l'école pour réapprendre en moins formaté ». Voilà deux ans, le cabinet a lancé le site Jurismatic. Les start-up y trouvent, en accès libre et gratuit, contrats et informations juridiques. Pour les associés de 11.100.34, « l'information ne tue pas le conseil » car la valeur de l'avocat ne se trouverait plus désormais dans la réalisation de *templates* (modèles). « Je fais partie de ceux qui pensent qu'en fournissant plus d'informations, les clients viennent à nous », assume l'associé.



Et l'ambition de Jérôme Giusti pour démocratiser le droit ne s'arrête pas là. Deux ans avant sa prestation de serment, en 1997, l'avocat militait déjà au sein de Droits d'urgence, tout juste créée. L'association lutte contre l'exclusion en tenant des permanences juridiques gratuites à destination de publics

en situation de précarité. Elle reçoit 90 000 personnes par an grâce à ses 50 salariés et 250 bénévoles répartis sur le territoire. Président depuis deux ans, l'avocat porte un projet de plateforme numérique d'accès au droit, Droitdirect.fr. De l'information y est stockée sous forme de fiches juridiques, questions-réponses et d'un *chat-box*. « À une époque où les fonds publics se réduisent, cela va nous permettre de découpler et de transformer notre action de terrain », se félicite-t-il. Notamment grâce aux relais en-dehors de l'association comme les travailleurs sociaux pour le public en grande difficultés ou sans Internet. « On s'est rendu compte que les grands cabinets n'étaient pas structurés pour offrir un conseil adapté aux précaires ni aux jeunes entrepreneurs », souligne l'avocat qui considère que 90 % des Français n'ont pas accès au droit. Par ailleurs, il déplore que la profession peine à se transformer, notamment avec la possibilité offerte depuis le décret Macron de juin 2016 qui permet désormais aux avocats de mener une activité commerciale connexe et à titre accessoire : « les Ordres n'ont pas vraiment cherché à s'en saisir. Notre déontologie ne devrait pas être un frein entrepreneurial. Le marché du droit est plein de promesses, lance-t-il. Je suis convaincu que notre métier va se transformer, pas seulement par la technologie mais par notre manière de travailler, en étant un véritable tiers de confiance avec une fonction sociale ». Avec onze confrères, il vient justement de lancer AvoTech, un *do tank* destiné à faire évoluer la profession. Un nouveau défi pour ce passionné d'innovations.

ANAÏS COIGNAC